

Denrées alimentaires—Comité

mais durant son mandat j'espère qu'il fera des propositions qui seront utiles au premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il rencontrera les premiers ministres des provinces de l'Ouest pour discuter des tarifs-marchandises, car c'est un facteur qui a une grande importance sur le coût des denrées alimentaires dans toutes les régions de notre pays. La structure de nos tarifs-marchandises n'est pas en rapport avec notre géographie ni notre climat; elle ne tient compte que de chaque moyen de transport et de la rentabilité.

Notre pays fait 4,500 milles de large et représente une surface de deux millions et demi ou de trois millions de milles carrés, avec 22 millions d'habitants éparpillés dans tout le pays et aussi loin au nord que possible. Pourquoi les gens qui vivent dans des régions isolées sont-ils pénalisés par des frais de transport élevés? A ce sujet, il est indispensable que le comité fasse plusieurs recommandations concrètes.

Mes collègues, le député de Meadow Lake (M. Nesdoly) et le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) ont été assez gentils de me donner quelques exemples de ce que représentent pour eux les frais de transport. J'ai sous la main une copie d'une publicité du Bay Food Mart qui fut publiée dans le *Drum* d'Inuvik le 4 janvier 1973. Une boîte de 48 onces de boisson à la pomme—pas du jus de pomme pur—coûte 59c. soit le double du prix à Regina, monsieur l'Orateur, et cela est un prix réduit. J'espère que le comité découvrira quel est le prix régulier à Inuvik car le prix normal dans cette région de notre pays est de trois boîtes pour 99c. La publicité annonçait deux boîtes de 16 onces de fèves au lard pour 79c. Dans des régions plus habitées du Canada, ce prix est de deux boîtes pour 38 ou 40c.

Je prétends, monsieur l'Orateur, que cette différence de prix résulte des coûts plus élevés du transport dans le Nord. Le coût des haricots verts, par exemple, est le double de celui qui a cours à Regina, Toronto ou Montréal. Je ne prétends pas que les coûts du transport ne sont pas justifiés mais je demande au comité de bien vouloir examiner s'il existe des façons de répartir équitablement le coût de transport sur toute la population du Canada. On pourrait y parvenir partiellement en égalisant les taux de transport des marchandises et partiellement en subventionnant ces taux afin que celui qui habite Inuvik ne souffre pas de par sa situation géographique.

A Fond du Lac, au nord de la Saskatchewan, une pinte de lait coûte 94 cents à cause du transport aérien. Quelle famille à revenu faible ou moyen peut fournir suffisamment de lait à ses enfants à un tel prix? A Buffalo Narrows, la pinte coûte 44 cents, soit 12 cents de plus qu'à la laiterie même. Nul doute, il y a longtemps qu'on aurait dû établir quelque égalité dans le coût de distribution des denrées d'une côte à l'autre pour les Canadiens. Depuis des années les députés, les cultivateurs, les associations de cultivateurs et les mouvements co-opératifs luttent pour réduire ces coûts.

Et j'aimerais aussi souligner un autre point, soit le prix de la bière à Yellowknife qui est de \$4.20 la caisse, ce qui est prohibitif.

Une voix: Quelle marque?

M. Benjamin: N'importe laquelle. Dans ce coût, il faut compter \$1.25 pour les transports. Pourquoi les buveurs de bière à Ottawa ne payeraient-ils pas cinq cents de plus la pinte pour alléger ce coût à Yellowknife?

[M. Benjamin.]

En septembre dernier, en pleine campagne électorale, les consommateurs, les politiciens et bien d'autres personnes ont beaucoup discuté du coût des denrées alimentaires. Le 19 septembre, le ministre des Finances a déclaré ici, et ceci a été rapporté dans le *Citizen* d'Ottawa par Mike Pasternak:

Le prix des denrées alimentaires continuera à monter. Le gouvernement fédéral ne peut pas faire grand-chose à ce sujet.

A cette époque, le ministre des Finances faisait partie d'un gouvernement majoritaire. S'il avait raison alors, j'aimerais savoir pourquoi le gouvernement a déposé une motion proposant la création d'un comité de la Chambre afin d'enquêter sur les prix des produits alimentaires? Si le gouvernement fédéral n'y pouvait rien en septembre, pourquoi s'en occuper maintenant? L'article cite ensuite M. Turner, de la manière suivante:

Je crains que nous ne devions payer des prix plus élevés—c'est tout.

Pourquoi alors le gouvernement propose-t-il cette motion à la Chambre?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. J'ai démenti ce rapport et mon démenti a été repris par la Presse canadienne environ trois heures plus tard.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de l'entendre. Ce démenti n'a pas été repris à Regina, à 1,854 milles d'ici, mais on y avait publié le rapport original. Si l'on a mal rapporté les propos du ministre des Finances, c'est là la meilleure nouvelle de la soirée. Cependant, monsieur l'Orateur, ceci m'a également fait perdre dix minutes!

Des voix: Bravo!

Une voix: C'est la meilleure nouvelle de la soirée.

M. Benjamin: Toutefois, cela ne m'arrêtera pas. Avant de poursuivre ma lecture de cet article, j'aimerais savoir si le ministre des Finances affirme que tout ce qu'il contient est inexact? Il peut simplement acquiescer de la tête. Toute cette histoire était-elle fausse?

L'hon. M. Turner: Non, simplement cet extrait.

M. Benjamin: Nous passerons alors aux passages les plus excitants. On rapporte que le ministre a affirmé qu'une pénurie de produits alimentaires cause l'escalade des prix. Une pénurie de produits alimentaires au Canada, monsieur l'Orateur? Mais nous pataugeons dans le blé et l'avoine, les tomates et les pommes de terre, le bœuf et le porc, et nous aurions une pénurie de produits alimentaires, au Canada, monsieur l'Orateur? J'aimerais que l'on m'explique. Sauf en période de guerre, nous avons toujours pu importer suffisamment de produits alimentaires pour répondre à nos besoins. J'aimerais que le ministre des Finances m'explique cette pénurie et m'explique comment elle entraîne une escalade des prix. Il devra l'expliquer au comité, si on lui demande de venir témoigner. L'autre tentative de diversion du ministre des Finances (M. Turner), du 19 septembre dernier, était, je crois, la plus flagrante qu'il ait jamais tentée à l'égard des prix des produits alimentaires. Selon le rapport dont je dispose, il a affirmé:

• (2130)

Je me demande si les Canadiens accepteront le rationnement en temps de paix.

Réellement, monsieur l'Orateur, même si le ministre avait raison, je me dois de signaler que la productivité des